

Compte rendu de la séance du 15 octobre 2021

Secrétaire de la séance:

Vanessa FOLTIER

Ordre du jour:

- École communale : éclairage du chemin d'accès
- École communale : point sur le financement et l'avancée des travaux
- Maison de santé pluridisciplinaire : information sur le départ et le remplacement des médecins
- Modification des statuts de la communauté de communes Neste-Barousse
- Amendes de Police

- Questions diverses

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Éclairage public "École de la Barousse" (2021 057)

Éclairage public - Rural 2021

Programme : Éclairage public

Marché : ER-EP 18/21 Lot 2B- 2021

Commune : LOURES-BAROUSSE

Objet : Pose de 4 candélabres CC 5m équipés de lanternes LEDs en top, RAL 7016, tranchée entre le point A01.066 et le premier EP à poser à prévoir.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2021 sur le programme « ECLAIRAGE PUBLIC », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE 65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 10 000,00 €

FONDS LIBRES	5 000,00 €
PARTICIPATION SDE	5 000,00 €
TOTAL	10 000,00 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,

2 - s'engage à garantir la somme de 5 000,00 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Aménagement cour " École de la Barousse " (2021 058)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la reconstruction de « L'École de la Barousse » comprend le chemin d'accès longeant le stade et le raccordement de la cour de la maternelle avec le délaissé de l'ancienne école.

Il passe la parole à Francis Perrin et Jean-Paul Soulé qui commentent ces travaux et présentent le devis de l'entreprise COLAS pour un montant HT de 16 810,66 €. Ces travaux représentent la solution « maxi » avec une finition VRD et clôtures de l'ensemble du site.

Le montant HT de la dépense est évalué à : 16 810,66 €.

La dépense sera imputée sur la 3ème tranche de reconstruction de l'école communale (travaux VRD) évaluée à 825 145 € pour laquelle notre commune sera subventionnée par le biais de la DETR, du DSIL et du Département.

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet d'aménagement de cour et de voirie proposé par l'entreprise COLAS pour un montant HT de 16 810,66 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Modification des statuts de la Communauté de Communes Neste-Barousse (2021 059)

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du conseil communautaire du 8 juillet 2021 traitant de la modification des statuts de la communauté de communes Neste-Barousse (CCNB).

Celles-ci mentionnent un retrait de compétences supplémentaires (ex-optionnelles) ainsi que l'adjonction de compétences facultatives.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour statuer sur ces modifications. Les délibérations de la CCNB ayant été notifiées le 2 août dernier notre commune doit se prononcer avant le 2 novembre 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- se prononce favorablement sur le retrait du bloc n°4 des compétences supplémentaires (ex-optionnelles) : « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire » ;
- se prononce favorablement sur l'intégration, au titre des compétences facultatives, de « la construction, la gestion et l'entretien des gymnases de Saint-Laurent de Neste et de Loures Barousse ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Point sur la reconstruction de l'école communale

Francis Perrin aidé de Jean-Paul Soulé font un état d'avancement des travaux.

Monsieur le Maire présente un tableau financier de l'opération, et précise que la commune attend le retour des services de l'État en ce qui concerne la demande de subvention présentée au titre de la 3ème tranche sur de la DSIL.

Le groupe de visite de sécurité a émis un avis favorable en date du 30 août 2021, à la suite de quoi, le maire a pris le même jour un arrêté d'ouverture provisoire assorti de prescriptions. Dans ces conditions, la rentrée scolaire a bien eu lieu le 1^{er} septembre sur le site de notre nouvelle école communale. Un arrêté d'ouverture définitif a été pris le 21 octobre 2021.

Dès lors, une inauguration en présence de M. le Préfet pourrait être programmée courant novembre 2021. A cet effet, M. le Maire indique qu'à l'occasion d'une cérémonie à la gendarmerie de Loures, il a reçu en début d'après-midi M. le Préfet dans les locaux de l'école communale.

Ce point d'information inscrit à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Point sur le départ à la retraite des médecins de la maison de santé

Monsieur le Maire expose qu'il a assisté le 29 septembre dernier à une réunion à la Maison de Santé. Cette séance de travail, organisée par le Docteur Melnik réunissait l'ensemble des docteurs, les paramédicaux, Pascale Péraldi, conseillère régionale et départementale, ainsi que le président de la communauté de communes Neste-barousse (CCNB).

M. Melnik a annoncé le départ de M. et Mme Cantaloup pour fin décembre 2021 et son départ avec son épouse courant avril, maximum juillet 2022.

Notre commune, et au-delà notre canton, se trouve mis en sérieuse difficulté.

A ce jour, de nombreuses pistes sont étudiées avec la CCNB qui assure la compétence en ce qui concerne le Pôle Santé : appel vers les médecins libéraux, Centre de Santé avec des médecins salariés, appel à manifestation d'intérêt avec l'appui du Conseil Régional...

Toutes les pistes doivent être examinées le plus rapidement pour sortir du risque de dessert médical...

Il a été proposé par Florence Lartigue une pétition afin de mobiliser la population locale. A cet effet, un groupe de travail est mis en place avec Françoise Lombard, Florence Lartigue, Francis Perrin et Roger Marchand.

Ce point d'information inscrit à l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Vente d'un immeuble communal (ex. bâtiment du Trésor Public) (2021_060)

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a fait un effort financier conséquent dans le projet de reconstruction de son école communale.

D'une part, ce projet d'un montant HT de 1 720 000 € est financé à très bonne hauteur par l'État et le Conseil départemental ; toutefois le reste à charge est conséquent avec deux emprunts à long terme de 400 000 €.

D'autre part, l'immeuble du Trésor Public au 8 rue Saint-Exupéry s'est libéré de part la fermeture du service des impôts.

Enfin, il est impératif de maintenir en bon état notre patrimoine communal, les bâtiments et également la voirie, qui est par endroit en triste état. Pour cela, il est nécessaire que notre commune retrouve de la trésorerie pour mener à bien tous ces travaux d'entretien.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la vente de l'immeuble communal cadastré parcelle n° 880 (ex bâtiment du Trésor public).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés (sauf Francis Perrin qui n'a pas assisté à la séance et au vote) donne son accord afin que Monsieur le Maire, aidé de Roger Marchand, se rapproche de l'étude notariale de Maître Bégole à Loures-Barousse afin d'élaborer la procédure pour la vente de l'immeuble communal cadastré parcelle n° 880 (ex bâtiment du Trésor public).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Vente d'un immeuble communal (délaissé et partie du terrain SABRIER) (2021_061)

Monsieur le Maire rappelle que notre commune a fait un effort financier conséquent dans le projet de reconstruction de son école communale.

D'une part, ce projet d'un montant HT de 1 720 000 € est financé à très bonne hauteur par l'État et le Conseil départemental, toutefois le reste à charge est conséquent avec deux emprunts à long termes de 400 000 €.

D'autre part, le délaissé en retrait de l'immeuble SABRIER tombe en ruine ; celui-ci dangereux n'est d'aucune utilité pour notre commune ainsi que le terrain le jouxtant.

Enfin, il est impératif de maintenir en bon état notre patrimoine communal, les bâtiments et également la voirie, qui est par endroits en triste état. Pour cela, il est nécessaire que notre commune retrouve de la trésorerie pour mener à bien tous ces travaux d'entretien.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la vente d'une partie de l'immeuble communal cadastré parcelles n° 488 et n° 489 (immeuble SABRIER).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord afin que Monsieur le Maire, aidé de Roger Marchand, se rapproche de l'étude notariale de Maître Bégole à

Loures-Barousse afin d'élaborer la procédure pour la vente de l'immeuble communal cadastré parcelles n° 488 et n° 489 (délaissé et partie du terrain SABRIER).

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Bornage des propriétés de la commune aux abords du boulevard de Lesponne (2021 062)

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion des travaux de reconstruction de l'école communale il a été observé un imbroglio en ce qui concerne la délimitation des parcelles appartenant à la commune. Par exemple : la parcelle n° « 1515 A » couvre l'école, le terrain de sport, une partie de l'avenue de Lesponne et empiète même sur des propriétés privées.

Il est donc indispensable de procéder à un bornage.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre l'attache d'un géomètre.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord afin de procéder au bornage des parcelles communales avenue de Lesponne. Il charge Monsieur le Maire, aidé de Francis Perrin, de se rapprocher d'un géomètre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Amendes de Police (2021 063)

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de mise en sécurité des voies communales, avec mise en place de signalisations et marquage au sol, ont été menés courant 2020 et 2021 avec l'aide de la Direction Départementale des Territoires et les services techniques du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

Monsieur le Maire expose que ces travaux d'un montant de 7822,51 € peuvent faire l'objet d'une aide du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées au titre des amendes de police. Il demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord afin de présenter auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées une demande d'aide au titre des amendes de police pour les travaux de mise en sécurité des voies communales pour un montant de 7822,51 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Hydrogéniales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la manifestation « Hydrogéniales » qui se tiendra le samedi 23 octobre prochain sur le parking de la gare de Loures-Barousse.

Monsieur le Maire commente le flyer de la manifestation qu'il distribue à l'ensemble des conseillers.

Cette manifestation « Hydrogéniales » se fera en présence de personnalités dont la Présidente de Région Occitanie, les Présidents de Communautés de Communes et de nombreux maires et personnalités.

Cette rencontre se fera à partir d'une balade en vélo hydrogène et sera l'occasion de confirmer la réouverture en 2023-2024 de la voie ferrée "Montréal-Gourdan-Polignan Luchon" avec comme halte Loures-Barousse et la mise en service d'un train à hydrogène.

Ce point d'information n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Suivi d'utilisation de la borne de recharge électrique

Monsieur le Maire fait circuler et commente le suivi d'utilisation de la borne de recharge électrique installée sur le parking de Carrefour Contact. Ce document nous a été adressé par le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) 65.

Historique des cumuls de consommations (KWH)

Cumul 2019 : 114

Cumul 2020 : 316

Cumul 2021 : 605

Il est à remarquer une constante augmentation de la consommation. Il serait bon dans le futur d'envisager l'implantation d'une borne supplémentaire, notamment près du bâtiment de la mairie.

Ce point d'information n'a pas fait l'objet d'un vote du conseil municipal.

Prévisionnel de travaux

Jean-Paul Soulé fait part aux conseillers municipaux de l'urgence de certains travaux à mener sur les bâtiments communaux, à savoir :

- Toit bâtiment trésorerie ;
- Toit maison Simounet (avenue de Montréal) ;
- Changer la chaudière dans un des appartements de la maison Simounet ;
- Finition de l'appartement communal au 5 rue Nationale ;
- Refaire les menuiseries au Presbytère.

Divers

Cyrille Mauléon évoque certains points :

- Il indique que désormais l'association « Le Chat Beauté » donne de la nourriture aux chats errants à l'intérieur des toilettes de la gare.
- Il souhaite que soient engagées, sans trop tarder, certaines actions inscrites dans les dispositifs « Bourg Centre » et « Petites Villes de Demain ».
- Il demande que soit remis en place l'abri bus qui se trouvait en bordure de la route nationale, au niveau de la gare.

Séance levée à 23 heures

